

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION : Le trail des Sapins est une épreuve pédestre semi nocturne en semi autonomie inscrite au calendrier des courses hors stade de l'Ardèche organisée par le Comité des Fêtes de Lalouvesc.

	COURSES	DISTANCES	POINTS UTMB®	DÉNIVELÉS	CATÉGORIES ÉLIGIBLES	DÉPART	INSCRIPTION JUSQU'AU 1 ^{er} /10	INSCRIPTION À PARTIR DU 2 ^e /10
TRAIL	L'Infernale	48 km	2 points	2100 mD+	espoirs à vétérans	15H30	30€	35€
	La Louvetrouille	21 km	1 point	1020 mD+	espoirs à vétérans	17H30	20€	25€
	Le Val des Sorcières	12 km		510 mD+	juniors à vétérans	18H15	15€	20€
	La Forêt des Afars	7 km		240 mD+	cadets à vétérans	18H30	12€	17€
COURSE	Courses enfants	1 tour 2 tours	enfants nés entre 2016 et 2019 enfants nés entre 2015 et avant			16H00 16H15		
	Rando des Sorcières	12 km				18H15	15€	20€
RANDO	Rando des Afars	7 km				18H30	12€	17€

Article 2 INSCRIPTIONS ET DOSSARDS : Un bandeau sera offert à tous les participants. Le retrait des dossards se fera le samedi 26 octobre 2024 à partir de 13h00 et jusqu'à 17h30 à Lalouvesc (au minimum et de façon impérative 1h avant chaque départ). Retrait des dossards sur présentation de votre carte d'identité. Ce dossard devra être fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies. Les randonneurs doivent obligatoirement passer au départ récupérer leur bon repas et leur bracelet (contrôle ravitaillement). **Les inscriptions en ligne* sont à privilégier.** En cas d'impossibilité les bulletins d'inscription sont à envoyer au **Comité des Fêtes de Lalouvesc** accompagnés du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Lalouvesc. **Pour les coureurs, joindre obligatoirement une copie de la licence ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an le jour de la course, ou un Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois le jour de la course.** Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence du certificat médical. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Cependant en cas d'annulation liée à une épidémie sanitaire un remboursement partiel sera défini à hauteur des frais engagés par l'organisateur. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire. Le prix d'inscription comprend le repas ardéchois à l'arrivée, les douches, le chronométrage et les ravitaillements. Pour les courses le chronométrage est assuré par Chronospheres (sauf pour les randonneurs). Matériel obligatoire pour la course l'Infernale : couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent et téléphone portable chargé. Pour la course la Louvetrouille, une réserve d'eau suffit. **Pour tous les parcours, la lampe frontale est obligatoire (pour les coureurs et les marcheurs).**

Article 3 RECOMPENSES : Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes toute catégorie confondue) de chaque course.

Article 4 SECURITÉ : La sécurité est assurée tout au long du parcours par un organisme spécialisé. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence sera fourni aux participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance la SMACL référence 112745. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage pour votre sécurité. Une équipe de fermeture de parcours fera la voiture balai. La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours. **ATTENTION :** une barrière horaire large (23h00) est mise en place au Col du Faux. Passé cet horaire, il ne sera plus possible de finir le parcours dans le cadre de la course.

Article 5 RAVITAILLEMENTS : L'Infernale : 3 ravitaillements - La Louvetrouille : 2 ravitaillements - Le Val des Sorcières et la randonnée des Sorcières : 1 ravitaillement. Ravitaillement à l'arrivée pour tous les parcours.

Article 6 DROITS A L'IMAGE : Le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion.

Article 7 ANNULATION DE LA COURSE : Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.

Article 8 PROTECTION DES DONNÉES : toutes données personnelles inscrites sur le bulletin d'inscription pourront être utilisées uniquement pour vous tenir informés de l'actualité du Trail des Sapins. Ces données ne seront en aucun cas cédées ou vendues pour toute autre utilisation.

Article 9 ACCEPTATION DU REGLEMENT : le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

> **INSCRIPTION EN LIGNE PRIVILÉGIÉE SUR**
* **www.traildessapins-lalouvesc.fr**
OU

BULLETIN À ENVOYER À : (un par participant)
COMITÉ DES FÊTES DE LALOUVESC
TRAIL DES SAPINS - BP 16 - 07520 LALOUVESC

accompagné de votre chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Lalouvesc et de la photocopie du certificat médical, licence ou PPS (uniquement pour les coureurs).

**À 5 JOURS
D'HALLOWEEN**

**Les déguisements
seront
vivement appréciés
sur place !**

